

LE COMMANDANT DE PORT
EN SECOND

Monsieur Michel BRUNELLE
CLUB LUC PLONGEE

180 avenue Gaston Berger
59000 LILLE

Dunkerque, le 25 avril 2022

Autorisation de plonger : N°69

OBJET : Exercices de plongée pour l'année 2022

Monsieur,

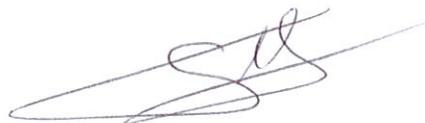
C'est avec plaisir que je vous accorde l'autorisation de plonger en 2022 dans la Forme 4 du port Est de Dunkerque. Toutefois, cette autorisation pourra être retirée à tout moment par le G.P.M. de Dunkerque pour raisons d'exploitation.

Je vous signale également que les plongeurs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, que nous considérons comme prioritaires, ainsi que d'autres clubs de plongée sont également autorisés à pratiquer des exercices de plongée au même endroit. Nous vous conseillons donc de convenir ensemble d'arrangements pour planifier vos activités.

Par ailleurs, nous vous demandons de nous prévenir du jour et de l'heure de vos exercices, de contacter la Vigie Est, sur VHF, Canal 73 (ou par téléphone au 03.28.28.76.03) avant et à la fin de chaque entraînement **en leur précisant le numéro d'autorisation de plonger qui vous a été attribué** et de respecter les règles d'usage à cette activité (drapeau, pavillon ALPHA, etc...). Vous devrez aussi avertir immédiatement la Vigie Est de tout incident survenant au cours de la plongée.

Cette autorisation est strictement limitée au périmètre de la Forme 4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



J.FLOCH